

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 février 2016

L'an deux mil seize, le 02 février à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 25 janvier 2016

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

conseillers Présents : Yohan LAVAL, Claude GENESTE, Christiane VERLHAC BARRE, Guy CHADELAUD, Maurice LAGIERE, Elodie ROUGIER, Karine TERROU, Frédéric LORIEL, Delphine GADAUD

Conseillers Absents : Sébastien LEFEBVRE

Procuration : Gérard VERGNE a donné procuration à Delphine GADAUD

Secrétaire de séance : Christiane VERLHAC BARRE

Ordre du jour :

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015*
- *Demande subvention DETR : travaux presbytère*
- *Demande subvention CD : travaux presbytère*
- *Demande subvention DETR : Ipad*
- *Demande subvention CD : Ipad*
- *Demande subvention CD : voirie*
- *Contrat Finagaz*
- *Travaux ONF sur la section de Druliolle*
- *Achat matériel et petit matériel pour cantine*
- *Convention repas cantine scolaire*
- *Questions diverses*

Mr le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour : reconnaissance de dette / EDF Collectivités
Rajout accepté à l'unanimité des membres présents plus une procuration

DELIBERATION 1/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX AUX PRESBYTERE

Mr le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de la Mairie au Presbytère de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR ; l'estimation des travaux réalisée par Corrèze Ingénierie s'élève à 153500 € ht

SUBVENTION DETR	PLAFOND 150 000 €	48% = 72000 €
-----------------	-------------------	---------------

SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	PLAFOND 100 000 €	1ère tranche 2016	2ème tranche 2017
		30% = 30000 €	30% = 16050 €
AUTOFINANCEMENT		35450 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents plus une procuration acceptent cette demande de subvention dans le cadre de la DETR, et autorisent Mr le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

DELIBERATION 2/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX AUX PRESBYTERE

Mr le Maire propose dans le cadre de l'aménagement de la Mairie au Presbytère de faire une demande de subvention au Conseil Départemental ; l'estimation des travaux réalisée par Corrèze Ingénierie s'élève à 153500 € ht

SUBVENTION DETR	PLAFOND 150 000 €	48% = 72000 €
-----------------	-------------------	---------------

SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	PLAFOND 100 000 €	1ère tranche 2016	2ème tranche 2017
		30% = 30000 €	30% = 16050 €
AUTOFINANCEMENT		35450 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, acceptent cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental et autorisent Mr le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

DELIBERATION 3/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR ACHAT TABLETTES NUMERIQUES POUR ECOLE

Monsieur le Maire propose de demander une subvention DETR pour l'achat de tablettes numériques pour l'école de Sérilhac ; le même fournisseur a été sollicité afin d'avoir une certaine harmonie dans le matériel

Le montant du devis de l'entreprise I Concept s'élève à 2777.37 € ht
Mr le Maire propose donc de demander une subvention DETR au taux de 50 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration, accepte cette demande de subvention DETR et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant.

DELIBERATION 4/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ACHAT TABLETTES NUMERIQUES POUR ECOLE

Monsieur le Maire propose de demander une subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'achat de tablettes numériques pour l'école de Sérilhac

Le montant du devis s'élève à 2777.37€ ht

Mr le Maire propose donc de demander une subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL au taux de 30 %

MONTANT HT	2777.37 €
Subvention Conseil Départemental 30%	833 €
Subvention DETR 50%	1388 €
autofinancement	556.37 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration, accepte cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant

DELIBERATION 5/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX VOIRIE 2016

Monsieur le Maire propose de demander une subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL pour des travaux de voirie, route de Lafarge :

Le montant du devis s'élève à 5649.60 € ht

Mr le Maire propose donc de demander une subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL au taux de 40 %

MONTANT HT	5649.60 €
Subvention Conseil Départemental 40 %	2259 €
autofinancement	3390.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration, accepte cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant

DELIBERATION 6/2016 : CONTRAT FINAGAZ

Dans le cadre de la création de la cantine scolaire, il était nécessaire de changer le fonctionnement de gaz Finagaz propose la mise en place d'une citerne aérienne de 500kg (offerte)

Forfait sécurité entretien de 50 € ht/an

Prix du gaz 1300 € ht la tonne (consommation estimée pour Sérilhac : maxi 300kg/an)

Contrat de 5 ans

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration accepte ce contrat pour 5 ans et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant

DELIBERATION 7/2016 : TRAVAUX ONF SUR LA SECTION DE DRULIOLLE

Mr le Maire informe l'assemblée du programme d'actions pour l'année 2016, proposé par l'ONF sur la forêt de Druliolle, il consiste au nettoyage de régénération le montant s'élève à 850 € ht

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration, accepte ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant.

DELIBERATION 8/2016 : MATERIEL CANTINE

Mr le Maire informe l'assemblée que deux devis ont été demandés :

- robot devis de l'entreprise Energie Pro : 416 € ht
- divers petits accessoires pour la cuisine : 122.18 € ht

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration accepte ces deux devis pour le matériel de la cantine scolaire, et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y référant.

DELIBERATION 9/2016 : CONVENTION REPAS SCOLAIRE / MAIRIE DE LE PESCHER

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 5 janvier 2015, c'est la Mairie de Le Pescher qui prépare les repas pour la cantine de l'école de Sérilhac.

Les travaux « cantine scolaire » à Sérilhac ne sont pas terminés, il convient donc de renouveler la convention avec la Mairie de Le Pescher, confiant à celle-ci la préparation des repas pour les enfants de l'école de Sérilhac. Cette prestation nous serait facturée 4€ par repas et par enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration

- accepte les termes de cette convention à compter du 01 janvier 2016 au 29 février 2016 inclus
- autorise Mr le Maire à la signer

DELIBERATION 10/2016 : RECONNAISSANCE DE LA DETTE EDF COLLECTIVITES

Mr le Maire informe le conseil que EDF Collectivités a proposé un échéancier afin de régulariser la dette de la Commune de Sérilhac, référence du contrat 4166739033

Il est à préciser que cette dette date de 2012

Cet échéancier est le suivant :

1^{ère} échéance en 2016 : 2221.38 €
et 2000 € par an jusqu'en 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents plus une procuration

- accepte les termes de cette reconnaissance de dette et
- autorise Mr le Maire à émettre les mandats correspondants

QUESTIONS DIVERSES

- grille du caniveau vers chez Vincent Verdier cassée
- idée de formation périscolaire : 1^{er} secours
- Mme Hennel a reversé la totalité des ventes de marrons 110 € à l'école
- Composteur gratuit pour les écoles
- Noélie MARLIAC a demandé l'appartement au dessus de la Mairie (avis favorable de l'assemblée)
- Journée du patrimoine : projet d'un concert à l'Eglise (samedi)

Fin de séance à 22h20